

## Fiche de Données de Sécurité

### Colle à bois - 86902

#### 1. Identification

##### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : Colle à bois

##### Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Copolymère vinylacetate

Restrictions à l'utilisation : S.o.

##### Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : PRODUITS DE PLANCHER FINITEC INC. (Canada)  
150, Léon-Vachon, St-Lambert de Lauzon (Qc) Canada G0S 2W0  
Téléphone : (418) 889-9910 Fax : (418) 889 9915

##### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(USA) CHEMTREC 1-800-424-9300

(Canada) CANUTEC 1-613-996-6666 (transport uniquement)

#### 2. Identification des dangers

##### Classification du produit dangereux

0 Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au SIMDUT 2015.

##### Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au SIMDUT 2015.

##### Autres dangers

Aucun

##### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

#### 3. Composition/information sur les ingrédients

##### Substances

S.o.

##### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexe :

Aucune

#### 4. Premiers soins

##### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

##### Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

S.o.

##### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

##### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau

ioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### **Dangers spécifiques du produit dangereux**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

---

## **7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Température de stockage : S.o.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

---

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

Aucune donnée disponible

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

S.o.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Protection des yeux :

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau :

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains :

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire :

S.o.

---

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide

Aspect et couleur : Laiteux blanc

Odeur : Faiblement semblable au latex

Seuil d'odeur : S.o.

pH : 2.25

Point de fusion/congélation : S.o.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : S.o.

Point éclair : >100,0 °C (212,0 °F)  
Vitesse d'évaporation : S.o.  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : S.o.  
Densité des vapeurs : S.o.  
Pression de vapeur : S.o.  
Densité relative : 1.10 g/cm3  
Hydrosolubilité : S.o.  
Solubilité dans l'huile : S.o.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : S.o.  
Température d'auto-allumage : S.o.  
Température de décomposition : S.o.  
Viscosité : S.o.  
Propriétés explosives : S.o.  
Propriétés comburantes : S.o.  
Inflammation solides/gaz :  
S.o.

#### **Autres informations**

Propriétés caractéristiques des groupes de substances : S.o.  
Miscibilité : S.o.  
Liposolubilité : S.o.  
Conductibilité : S.o.

---

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Réactivité**

Stable dans les conditions normales

### **Stabilité chimique**

Données non disponibles.

### **Risque de réactions dangereuses**

Aucun.

### **Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **Matériaux incompatibles**

Aucune en particulier.

### **Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

## **11. Données toxicologiques**

### **Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible

### **Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :**

Aucun

### **Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) OSHA :**

Aucun

### **Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH :**

Aucun

### **Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes :**

Aucun

---

## **12. Données écologiques**

### **Écotoxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

### **Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit**

Aucune donnée disponible

### **Persistance et dégradation**

S.o.

### **Potentiel de bioaccumulation**

S.o.

### **Mobilité dans le sol**

S.o.

#### **Autres effets nocifs**

S.o.

---

### **13. Données sur l'élimination**

#### **Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination**

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### **14. Informations relatives au transport**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### **Numéro ONU**

TMD-Numéro ONU : S.o.

ADR - Numéro ONU : S.o.

DOT-Numéro ONU : S.o.

IATA - Numéro ONU : S.o.

IMDG - Numéro ONU : S.o.

#### **Désignation officielle de transport de l'ONU**

TMD-Nom d'expédition : S.o.

ADR - Nom d'expédition : S.o.

DOT-Appellation propre de transport : S.o.

IATA - Nom technique : S.o.

IMDG - Nom technique : S.o.

#### **Classe de danger relative au transport**

TMD-Classe :

S.o.

ADR-Classe :

S.o.

DOT-Classe de danger :

S.o.

IATA - Classe : S.o.

IMDG - Classe : S.o.

#### **Groupe d'emballage**

TMD-Groupe d'emballage : S.o.

ADR - Groupe d'emballage : S.o.

DOT-Groupe d'emballage : S.o.

IATA - Groupe d'emballage : S.o.

IMDG - Groupe d'emballage : S.o.

#### **Dangers environnementaux**

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

#### **Transport en vrac**

S.o.

#### **Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement**

TMD :

TMD Dispositions particulières : N/A

Ministère des transports (DOT) :

S.o.

Route et Rail (ADR-RID) :

S.o.

Air (IATA) :

S.o.

Mer (IMDG) :

S.o.

---

### **15. Informations sur la réglementation**

#### **Canada - Réglementations fédérales**

##### **LIS - Liste Intérieure des Substances**

Inventaire LIS:

Toutes les substances sont énumérées dans la LIS.

##### **LES - Liste Extérieure des Substances**

Inventaire LES:

Aucune substance énumérée



**Substances énumérées dans l'INRP:**

Aucune substance énumérée

**États-Unis - Réglementations fédérales**

**TSCA - Toxic Substances Control Act**

Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

**Substances énumérées dans le TSCA:**

Aucune substance énumérée

**SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act**

**Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :**

Aucune substance énumérée

**Section 304 - Substances dangereuses :**

Aucune substance énumérée

**Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :**

Aucune substance énumérée

**CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act**

**Substances énumérées dans le CERCLA :**

Aucune substance énumérée

**CAA - Clean Air Act**

**Substances énumérées dans le CAA :**

Aucune substance énumérée

**CWA - Clean Water Act**

**Substances énumérées dans le CWA :**

Aucune substance énumérée

**États-Unis - Réglementations spécifiques des états :**

**California Proposition 65**

**Substances énumérées dans California Proposition 65 :**

Aucune substance énumérée

**Massachusetts Right to know**

**Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :**

Aucune substance énumérée

**Pennsylvania Right to know**

**Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :**

Aucune substance énumérée

**New Jersey Right to know**

**Substances énumérées dans New Jersey Right to know :**

Aucune substance énumérée

---

**16. Autres informations**

Fiche du : 4/13/2017 - révision

1 Code produit: 86902

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

**Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
TLV: Valeur de seuil limite.  
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.  
KSt: Coefficient d'explosion.